



## Licenciement économique dans deux semaines

Par **sentenza**, le **29/01/2009** à **21:16**

bonjour à tous, prochainement je vais subir un licenciement économique et malheureusement je ne possède que de seulement 4 mois d'ancienneté dans cette boîte; aurai-je donc le droit aux assedic ? si oui combien de pourcent de mon salaire et combien de temps ? MERCI d'avance pour vos réponses

Par **domi**, le **29/01/2009** à **21:29**

bonsoir , pour ouvrir le droit aus assedics , il faut justifier de 91 jours de travail ou 455 heures de travail sur le dernier poste. Concernant le montant de l'indemnisation , allez sur le site [www.assedic.fr](http://www.assedic.fr) , vous pourrez faire une simulation , sachant que vous aurez un délai de carence puisque vous allez toucher congés payés et indemnités. Domi